

PROGRAMME MINISTÉRIEL D'ATTRIBUTION DES TRIPORTEURS ET DES QUADRIPORTEURS

Nouvelle liste des appareils à compter du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2020

À compter du **1^{er} mai 2018**, une nouvelle liste de quadriporteurs entrera en vigueur en remplacement de la liste actuelle.

À compter du **30 avril 2018**, la nouvelle liste des appareils, la liste du distributeur et les bons de commande ont été remplacés dans le guide de gestion et sont disponibles sur le site Web du MSSS au www.msss.gouv.qc.ca, sélectionner l'onglet « Professionnels », ensuite « Déficiences et handicaps », puis « Documentation - Déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme », sélectionner ensuite l'onglet « Guides de gestion » puis « Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs (2011) ».

À retenir :

- **1^{er} mai 2018** : Entrée en vigueur officielle de la nouvelle liste des appareils;
À compter de cette date, toute évaluation doit être faite en considérant cette liste et seuls les appareils de cette liste pourront être commandés.

| Date de commande de l'appareil | Modalité d'attribution |
|---------------------------------------|---|
| Jusqu'au 30 avril 2018 | Liste actuelle ou appareil valorisé* |
| À compter du 1 ^{er} mai 2018 | <p>Nouvelle liste ou appareil valorisé*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si modèle reconduit sur nouvelle liste : même modèle • Si modèle non reconduit sur nouvelle liste : <ul style="list-style-type: none"> ➤ modèle équivalent / même fournisseur (si disponible) ➤ modèle équivalent / autre fournisseur <p>Une réévaluation par l'ergothérapeute ou le physiothérapeute de l'établissement demandeur peut être requise pour l'essai d'un modèle équivalent ou d'un appareil valorisé.</p> |

* **Appareil valorisé** : Selon le guide de gestion, le mandataire doit fournir en priorité l'équipement disponible qui a été remis en état. Il est donc important de vérifier la disponibilité des appareils valorisés dans votre région avant de procéder à l'essai d'appareils neufs.

L'administration du programme par les deux mandataires demeure inchangée.

Les mandataires du programme :

- Pour l'Ouest de la province : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – IRGLM
- Pour l'Est de la province : CIUSSS de la Capitale-Nationale – IRDPQ